

# COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE PERON DU 16 JUIN 2005

## Etaient présents :

M. ARMAND Christian, Maire,  
Mrs. PERAY, COLLET, Mme BLANC, Adjoints,  
Mrs CARETTI, GIGI, GIROD, LEVRIER, MARTINEK, RABILLER, ZAMORA.

Absents excusés : Mme LEMAITRE, Mrs COLLOMBET, DAVIS (pouvoir à M. Armand), MOUTTON (pouvoir à M. Girod), Mmes LEANDRE (pouvoir à Mme Blanc), ROLLI (pouvoir à M. Collet).

Ouverture de la séance à 20h.

**1 M. Caretti est élue secrétaire de séance à l'unanimité.**

**2 Le compte-rendu de la séance du 24 mai 2005 est approuvé à l'unanimité.**

## **3. COMPTE ADMINISTRATIF 2004 DE LA COMMUNE**

Il est procédé à l'élection d'un président de séance pour le vote du compte administratif :

Mme Blanc Dominique, Adjointe est élue à l'unanimité.

Présentation du Compte Administratif 2004 (Budget principal) par le Maire (voir document en annexe n°1).

Le Maire se retire ensuite pour laisser délibérer le Conseil Municipal.

*Le Compte administratif 2004 est approuvé à la majorité.*

*Une voix contre : M. Rabiller.*

## **Affectation du résultat 2004.**

Le Maire donne lecture du compte administratif 2004 du budget principal :

Fonctionnement (en euros) :

Titres de recettes émis 1 230 749,00

Mandats de dépenses émis - 840 158,65

-----

(+) 390 590,35

Excéd.fonctionnement.03 reporté + 0

-----

Résultat fonct. 2004 à affecter (+) 390 590,35

Investissement (en euros) :

Titres de recettes émis : 1 740 388,28

Mandats de dépenses émis : - 2 233 321,83

-----

besoin de financement : (-) 492 933,55

excédent. Investis. 03 reporté (+) 20 433,43

-----

besoin de financement invest. (-) 472 500,12 (déficit) art. 001 "recettes"

Restes à réaliser dépenses + (-) 94 491,00

" " recettes (+) 50 657,00

-----

besoin de financement réel (-) 516 334,12

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Au vu du compte de gestion 2004 du receveur municipal, et après approbation du compte administratif 2004 présenté par le maire.

Décide d'affecter par décision modificative au budget primitif 2004 l'excédent de fonctionnement 2004 (390 590,35 €) comme suit :

1° en recettes d'investissement au compte 1068 "Réserves - Excédent de fonctionnement capitalisé" : 390 590,35 €

dont 390 590,35 € correspondant au besoin de financement réel d'investissement le solde à financer, soit 125 743,77 € sera régularisé par décision modificative.

**Approuvé à la majorité.**

**Une voix contre : M. Rabiller**

#### **4. COMPTE ADMINISTRATIF 2004 BUDGET ANNEXE « ZA PRE MUNNY »**

Il est procédé à l'élection d'un président de séance pour le vote du Compte Administratif :

Mme Blanc Dominique, Adjointe est élue à l'unanimité.

Présentation du Compte Administratif 2004 de la ZA par le Maire (voir documents en annexe n°2)

Le maire se retire ensuite pour laisser délibérer le Conseil Municipal.

**Le Compte Administratif 2004 du Budget annexe de la ZA Pré Munny est approuvé à l'unanimité.**

#### **4. Affectation du résultat 2004 et clôture du Budget annexe « ZA Pré Munny »**

Le Maire donne lecture du compte administratif 2004 du budget annexe de la « Zone d'Activités Pré- Munny » :

##### Fonctionnement (en euros) :

Titres de recettes émis	176 741,04
Mandats de dépenses émis	- 338 476,01
	-----
	(-) 161 734,97
Excéd.fonctionnement.03 reporté+	0
	-----
Résultat fonct.04 à reprendre	(-) 161 734,97

##### Investissement (en euros) :

Mandats de dépenses émis	0
Titres de recettes émis :	- 336 383,84
	-----
besoin de financement :	(+) 336 383,84
excédent invest.03 reporté	(+) 4 160,54
Restes à réaliser dépenses	+ (-) 0
" " recettes	(+) 0
	-----
besoin de financement réel	(+) 340 544,38

Le Conseil municipal, après avoir délibéré,

Au vu du compte de gestion 2004 du Receveur Municipal, et après approbation du Compte Administratif 2004 du budget annexe de la Zone Artisanale Pré Munny présenté par le maire :

- DECIDE de reprendre sur l'exercice 2005 au budget annexe de la ZA Pré Munny les résultats de fonctionnement et d'investissement 2004 par décision modificative comme suit :

Article	Intitulé	Dépenses Sommes (€)	Recettes Sommes (€)
001	excédent Investissement 04		340 544,38
002	déficit de fonctionnement 04	161 734,97	
7552	prise en charge du déficit du budget annexe		161 734,97
16874	Remb.avance Commune	340 544,38	

- DECIDE de clôturer le budget annexe de la Zone Artisanale Pré Munny, l'ensemble des lots définis dans le périmètre de la zone artisanale (tranches 1 à 3) ayant été vendu.

**Approuvé à l'unanimité.**

## **5 DELIBERATIONS :**

### **5.1. Décisions modificatives budgétaires :**

Le conseil municipal, après vote du compte administratif 2004 du budget principal et suite à l'affectation du résultat de fonctionnement 2004 correspondant,

- Décide d'inscrire les modifications en annexe au BP 2005 (voir annexe n°3).

*Approuvé à l'unanimité.*

### **5.2. Sursis à statuer concernant demande de permis de construire pour 54 logements sur terrain « Emain » Logras :**

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'une demande de permis de construire pour 54 logements situés rue du Branlant lieudit « en Brue » (terrain Emain) a été déposée le 2 juin 2005 par la Société CAPELLI-FONTANEL PROMOTION de Champagne au Mont-d'Or 69410, 2 bis chemin du Coulouvrier, et enregistrée sous le n° PC00128805J1018.

VU la délibération du 7 novembre 2002, prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme.

CONSIDERANT que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est actuellement en révision.

CONSIDERANT que le conseil municipal a pris acte de la tenue du débat sur les orientations générales du projet d'Aménagement et de Développement durable (PADD) par délibération du 6 octobre 2004.

VU la délibération du 4 novembre 2004 par laquelle le conseil municipal considère que la phase de traduction règlementaire du PLU peut-être engagée sur la base du PADD.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré,

- DECIDE de surseoir à statuer sur la demande de permis de construire enregistrée sous le n° PC00128805J1018 déposée le 2 juin 2005 par la société CAPELLI-FONTANEL PROMOTION.

*Approuvé à l'unanimité.*

### **5.3. Désignation de deux délégués titulaires et de deux délégués suppléants pour le SIVU à vocation scolaire :**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en raison de la création du SIVU à vocation scolaire, il y aurait lieu d'élire deux délégués titulaires et deux délégués suppléants.

#### **Election de deux délégués titulaires :**

##### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après : 10

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
  - Bulletins nuls (à déduire) : 0
  - reste pour suffrages exprimés : 10
  - Majorité Absolue : 6
- ont obtenu :

- M. ARMAND Christian 10 voix
- M. COLLET Maxime 10 voix

- Mrs ARMAND et COLLET ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus délégués titulaires.

#### **Election de deux délégués suppléants :**

##### **PREMIER TOUR DE SCRUTIN**

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats ci-après :

- nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10
  - Bulletins nuls (à déduire) : 0
  - reste pour suffrages exprimés : 10
  - Majorité Absolue : 6
- ont obtenu :

- Mme BLANC Dominique 10 voix
- M. PERAY Hervé 10 voix

- Mme BLANC et M. PERAY ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés élus délégués suppléants.

#### **5.4. Motion de soutien à la candidature de la ville de Paris pour le J.O. 2012 :**

Le Conseil Municipal,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que les Jeux Olympiques incarnent des valeurs sportives, éducatives et citoyennes auxquelles la commune de PERON est attachée ;

Considérant que la ville de Paris est candidate à l'organisation des Jeux Olympiques en 2012 ;

Considérant, qu'au delà de la Ville de Paris cette candidature concerne l'ensemble du pays ;

Considérant que l'organisation des Jeux Olympiques à Paris en 2012 aura nécessairement des retombées positives sur la pratique sportive et les politiques conduites par la commune en ce domaine ;

Considérant que la commune de PERON souhaite participer à la mobilisation autour de ce projet.

Après en avoir délibéré :

ARTICLE UNIQUE - Apporte son soutien à la candidature de la Ville de Paris à l'Organisation des Jeux Olympiques de 2012 et émet le vœu que cette candidature soit retenue par le Comité International Olympique.

*Approuvé à l'unanimité*

#### **6. POINTS DIVERS**

##### **6.1. Assurance :**

Compte rendu par Mme Blanc de la réunion du 3 juin avec M. Maréchal de Groupama.

En ce qui concerne les bâtiments Groupama propose de revoir à la baisse la cotisation annuelle, mais en imposant une franchise de 203 € sur chaque sinistre.

Une simulation sera présentée prochainement au conseil municipal pour prise de décision.

Les véhicules ne seront plus assurés tous risques, sauf pour le Nissan.

Actuellement les fontaines communales sont assurées pour 1400 €

##### **6.2. Aménagement du cimetière :**

Mme Blanc informe l'assemblée qu'il ne reste plus qu'une urne au columbarium, trois entreprises ont été contactées (Bonna-Sabla, Gandi, Puech) l'extension se fera par un ensemble de 9 cases en granit contre le mur du cimetière.

##### **6.3. Plan départemental d'actions de sécurité routière, Campagne de sensibilisation et de répression**

Compte rendu de réunion du 1<sup>er</sup> juin en mairie avec la DDE. Trois panneaux indicateurs seront mis en place entre le 30 juin et le 8 juillet 2005 sur la RD 984 dans la traversée de Logras, sur la RD 89 F rue du Mail et sur la rue de la Fontaine Chargonnet.

Après le 8 juillet des contrôles radar devraient être effectués par la brigade mobile de Bourg en Bresse.

##### **6.4. Aménagement foncier**

- Compte rendu de la réunion du 31 mai par M. Collet.

- Compte rendu de la réunion du 7 juin par M. Collet.

Etude de l'avant projet parcellaire du secteur Vers les Bois –Pré Munny-Vie de l'Etraz.

Bonne participation des propriétaires exploitants ou non exploitants. Les propriétaires des parcelles proches des zones urbanisées existantes ou futures souhaitent garder celles-ci dans le même secteur, tout en étant favorable à un regroupement à l'intérieur même du secteur en question. Le souhait de la mairie d'un déplacement de parcelles en vue d'un regroupement côté Salève du cimetière est rappelé. Cette opération permettrait un aménagement de ce lieu pour en améliorer le stationnement.

##### **6.5. Vente de Bois du 14 juin à Nantua :**

La vente a rapporté la somme de 15 617 €

##### **6.6. Ecomarché**

Pour l'ouverture il y a problème avec EDF qui avec une commande ferme signée et payée le 22 février informe mi-mai que le branchement définitif aura lieu le 9 septembre 2005 alors que l'ouverture est prévue fin juin. Voir avec EDF pour un branchement provisoire (tarif jaune).

## **7 COMPTES-RENDUS**

### **7.1. Commissions communales et réunions maire et adjoints :**

#### **7.1.1. Permis de construire (M.Peray)**

Présentation des demandes vues par la commission :

#### **Réunion du 16 mai.**

#### **DECLARATION DE TRAVAUX**

- BLANC Sandrine pour la pose d'un portail, route de Lyon. Avis Favorable.
- BIANCUZZI Denis pour la création de 2 vélux à Greny. Avis Favorable.
- CONSANI Yannick, pour la modification de façade (agrandissement d'une fenêtre). Avis favorable.
- BUGNET Georges, pour construction d'un abri de jardin rue du Mail. Avis favorable.

#### **PERMIS DE CONSTRUIRE**

- DE MESTRAL F. loti. Genevray, pour modification PC (implantation bâtiment + accès et voirie). Avis favorable.
- AVIER L. pour bâtiment artisanal sur ZA Pré Munny. Avis favorable.
- LEMAITRE L. pour modification PC, modification d'ouvertures lot les Cerisiers. Avis Favorable.

#### ***7.1.2. Relation écoles***

M. le Maire informe l'assemblée que M. Persico, inspecteur de l'Education Nationale, semble optimiste quant à la création d'une nouvelle classe. Le principe devrait être confirmé après le 20 juin.

#### ***7.1.3. Relations sociétés***

#### **Compte rendu réunion sociétés du 6 juin par M. Collet.**

- Organisation de la fête de la musique
- Mise au point du paiement du matériel cassé et autre dégâts Salle Champ Fontaine, ainsi que du forfait ordures ménagères: le principe d'une facture globale sera adressée aux sociétés concernées lors du calendrier des fêtes.

#### **Compte rendu de l'assemblée générale de la Bibliothèque du 26 mai par M. Collet.**

- Réorganisation des tâches des membres du bureau et du conseil d'administration selon cahier des charges
- Réaménagement des horaires et permanences
- Elections
- Demandes diverses: les responsables
  - o demandent l'installation de cylindres de sécurité aux portes d'entrée après avoir constaté des "intrusions parasites"
  - o souhaitent un deuxième PC pour visualiser les CD's
  - o la mise en place d'un échiquier "géant" pour pouvoir utiliser les pièces du jeu d'échec à disposition.
  - o demandent à revoir la couverture des assurances concernant les livres de la bibliothèque et ceux en prêt de la BDP.

#### ***7.1.4. Communication***

#### **Compte rendu de la réunion du 1<sup>ER</sup> juin par M. Collet.**

- Edition du Petit Péronnais N° 37
- Etude de la proposition de Presse-Alpes-Jura: le service commercial propose une parution de 4 pages relatives à la vie de la commune. En plus de la parution dans le Pays Gessien, 850 exemplaires du journal sont remis à la commune pour distribution dans tous les foyers. Le coût est de 690€TTC environ. La commission propose d'inscrire cette somme dans le budget primitif 2006 pour une parution 1<sup>er</sup> trimestre 2006.

### **7.2. Commissions intercommunales :**

#### ***7.2.1. Conseil communautaire***

Réunion du 26 mai par M. Armand.

La SDEI a été retenue pour s'occuper de l'affermage de l'assainissement du Pays de Gex.

La SOGEDO a été retenue pour s'occuper de l'affermage de l'eau potable dans le Pays de Gex.

On nous annonce pour une consommation moyenne de 120 m3 une diminution de la facture de 40 % pour Péron.

#### ***7.2.2 Eau et assainissement :***

Compte de rendu de la réunion du 8 juin par M. Rabiller.

## **8. COURRIER**

- lettre de la bibliothèque « A livre Ouvert » pour remerciements.
- lettre de Melle Pospieszny, le conseil maintien son avis de la séance précédente.
- lettre de M. Sanchis : remerciements pour réfection de la route de la Vie de l'Etraz.
- lettre de M. Devesa pour demande de petit matériel et de travaux, la décision sera prise en septembre.
- lettre de « Peron Village ».

## **9. DIVERS**

Demandes de M. COLLET (suite aux questions des habitants):

- Pont sur l'Annaz Chemin de la Louye: remettre la partie manquante de la barrière de protection
- Chemin de Chez Crédy, près du pont de chemin de fer (côté scierie): installer une protection pour sécuriser le ruisseau qui se trouve très près de la chaussée.
- Fauchage des côtés des chemins ruraux et des abords de la lagune de Feigères.

**SEANCE LEVEE A 23 H 30**